

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Séance du 20 MAI 2022

Convocation du 09 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 23 mars 2022 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- SOULIE Fabienne *Guillassemo*
POUJOL-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle
BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI -Éric SAZY-Florent
TAFFARELLO.

Excusé :

Secrétaire de séance : Éric SAZY

Invitée : Madame Isabelle NARCISSE

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques éventuelles sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 avril 2022 2022 qui est adopté à l'unanimité.

1. Exposé de Mme KHALIFA pour l'aménagement de son hangar.

Monsieur le Maire ouvre informe le conseil que Mme KHALIFA s'excuse et ne peut être présente. Monsieur le Maire expose à nouveau ses doléances et fait lecture de son mail.

Le conseil se réfère au PLU et ne souhaite pas modifier le PLU qui a été validé en 2019 après enquête publique.

2. Doléance de la famille MONTORI pour modification du PLU.

La famille Montori propriétaire d'un terrain au lieu-dit « La bartelle » souhaite une modification du PLU pour que leur parcelle soit constructible. Monsieur le maire fait lecture de la réponse donnée à la famille. Le conseil ne souhaite pas modifier le PLU qui a été validé en 2019 après enquête publique.

3. Point sur l'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire invite le conseil à une réunion avec le cabinet d'études GAMA le 21 juin prochain. Informe le conseil de l'avis du service d'incendie et de secours pour la salle des fêtes. Le cabinet d'études demande un plan topographique complémentaire pour les seuils des portes. Le conseil est en attente d'un devis complémentaire.

4. Point sur les écoles

Madame Fabienne SOULIé informe le conseil que le comité syndical du Regroupement Pédagogique a présenté des chiffres erronés pour le vote du budget 2021. Après contrôle il y a une erreur d'environ 96 .000 € . Madame SOULIé va rencontrer Monsieur le Percepteur de REVEL secrétaire du RPI pour faire un point budgétaire avec l'autorisation du comité syndical.

5. Point sur les travaux du lotissement le lavoir : Dél 2022/16

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité d'un renforcement de l'installation électrique pour la desserte du lotissement « Le lavoir » . Les travaux consistent à supprimer la ligne HTA (moyenne tension) qui surplombe la parcelle ZD 71 au lieu dit « Fount cramado » alimentée par le poste BT P 0001 Village qui se situe au croisement de la route de l'autan et de la place de la forge. Ensuite de prévoir l'enfouissement sur la parcelle ZD 70 rue du pech avec un bouclage HTA depuis le futur poste. Pour effectuer ces travaux la commune du Cabanial doit signer une convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne pour les parcelles :

- ZD 70 le Pech d'une contenance de 7 ares 35 ca
- ZD 208 rue Fout Cramado pour une contenance de 15 ares 88 ca et la
- ZI 18 Las Escoutos pour une contenance de 43 ares 29 ca.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'approbation de cette convention de servitude ainsi que sur les plans des travaux projetés.

Le conseil mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention et valide le projet des travaux.

6. Point sur les locations

Monsieur Guillaume POUJOL, informe le conseil que le locataire de l'appartement au-dessus de la mairie va partir au 31 juillet . Il précise les travaux demandés par les locataires. Il précise qu'il a été envoyé un courrier d'avertissement au locataire propriétaire d'animaux.

7. Questions diverses

- Elections législatives : les tours de garde sont planifiés
- Monsieur le Maire fait le compte rendu des réunions de la communauté de communes Terres du Lauragais

La séance est levée à 23 h

Signatures des membres présents

